



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Date de convocation
6 octobre 2026

Date d'affichage
6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents : M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, Mme LOYER, M. BIHEL, Mme LE FOLL, Mme LE COTTON, Mme DRUILLENEC, Mme CHARNEAU, M. NOGE, M. COLLET, M. MONJARET, Mme EUZEN, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs : M. LE LAY à M. YAHIA, M. STEPHAN à Mme BOTCAZOU, M. HATTON à Mme DRUILLENEC, Mme GREZARD à M. ECHEVEST, Mme CRENN à Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC à Mme LE FOLL, M. SAVINIEN à M. COLLET, M. BERTHILLOT à M. BIHEL, Mme LE LIARD à Mme LOYER, M. CHEVALIER à M. LAQUERRE, Mme GUILCHER à Mme LE GOUX.

Absents : M. BATARD

Secrétaire de séance : Mme LE FOLL

Délibération n° 2026-105 | Refus d'une offre d'achat d'un bien communal

Monsieur le Maire expose que le bien situé au 38 rue de Bellevue et appartenant à la commune a été mis en vente (délibération 66/2026). Le Conseil Municipal avait délibéré pour fixer le prix de vente minimal à 80 000€ nets vendeur.

La commune a reçu une offre à 50 000€ nets vendeur présentée par Me GLERON, notaire à Guingamp.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'offre présentée par l'office notarial de Me Gléron,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de refuser l'offre d'achat susmentionnée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,



Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

Mme LE FOLL